

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

Séance du 07 juillet 2025

DATE DE
CONVOCAATION

01 JUILLET 2025

Séance du 07 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 07 juillet à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothée BERTRAND, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Dorothée BERTRAND, Yves COLPAERT, Augustine VILLE, Michel DEHAENE, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Bérangère VILLE (MAHAUDEN), Stéphane GLORANT, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, Dimitri DUQUENNE, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Laetitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Olivier SABRE, Hervé BOCQUET, Arlette VERHELLE, Robin QUEVILLART, Julien BESEGHER.

Procurations : Monsieur Bruno FICHEUX à Madame Dorothée BERTRAND
Monsieur Michaël PARENT à Monsieur Jimmy MASSON
Monsieur Éric DEWULF à Monsieur Michel DEHAENE
Madame Camille SPETEBROOT à Monsieur Stéphane GLORANT
Monsieur Clément DELASSUS à Monsieur Yves COLPAERT

Absents : Monsieur Bruno WILLERON, Madame Louise SAINTENOY-CAMPAGNE

Secrétaire de séance : Monsieur Yves COLPAERT

Délibération n°95/101 – 07/2025

Objet de la délibération : Jeunesse – Convention de Partenariat avec le Lycée Saint Roch/UFA Estaires

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;
Vu le projet de convention de partenariat entre la mairie d'Estaires et le Lycée Saint Roch ;
Considérant que la commune souhaite réaliser un partenariat en collaboration avec le Lycée Saint Roch afin de permettre aux élèves de découvrir les structures du service enfance-jeunesse ;

Exposé des motifs :

En effet, le lycée Saint Roch est membre du réseau des établissements agricoles privés, qui forme de la classe de 4^{ème} au Bac Professionnel aux métiers des services aux personnes et à la formation en apprentissage.

Dans ce cadre, l'établissement désire renforcer son insertion locale dans le territoire en lien avec les professionnels.

Aussi, la commune souhaite contribuer à cette insertion locale en permettant aux élèves de l'établissement de pouvoir connaître le fonctionnement de la structure, de présenter les différents professionnels par des visites, des interventions... Par ailleurs, les élèves pourront être formés dans le cadre d'activités ponctuelles (TPE, EIE, projets, évaluations CCF...).

La présente convention est conclue pour la durée d'une année scolaire, c'est-à-dire de septembre 2025 à début juillet 2026. La présente convention pourra, d'un commun accord entre les parties, être prorogée par voie d'avenant et ce conformément aux dispositions énoncées dans la présente convention.

DATE DE PUBLICATION

17 JUILLET 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 27

**Objet : Jeunesse –
Convention de
Partenariat avec le
Lycée Saint Roch/UFA
Estaires**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 juillet 2025

Objet de la délibération : Jeunesse – Convention de Partenariat avec le Lycée Saint Roch/UFA Estaires

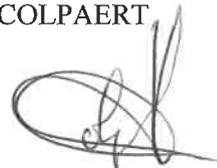
Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'autoriser** Madame le maire à signer la convention telle que présentée en annexe ;
- **d'autoriser** Madame le maire à signer tout document relatif à la présente décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Dorothée BERTRAND

Le Secrétaire de séance,
Yves COLPAERT



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 17 JUL. 2025

Publié ou notifié le 17 JUL. 2025

Le Maire,
Dorothée BERTRAND

